



# ACADÉMIE DE BORDEAUX

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Bordeaux, le 26 mars 2024

## EXAMEN PROFESSIONNEL SAENES CLASSE SUPERIEURE Rapport du jury 2024

*Réf. : Arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur*

- Nombre de postes offerts : 27
- Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite : 33 (sur 57 inscrits)
- Nombre de candidats admissibles : 20
- Nombre de candidats admis : 17

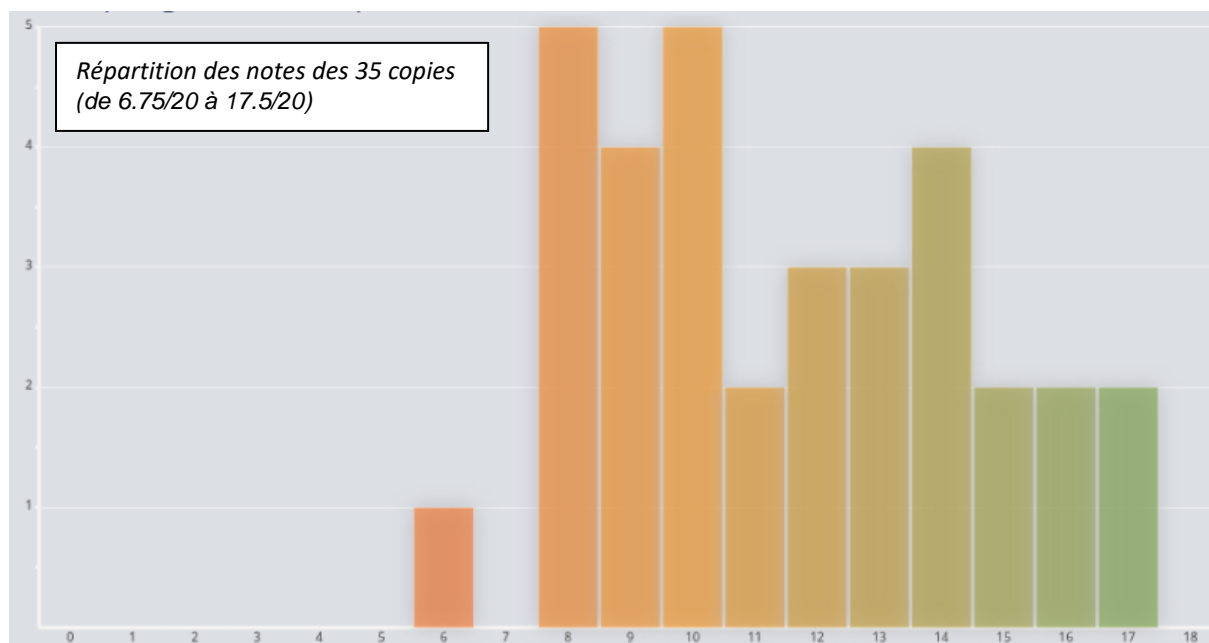
Le jury était composé de 5 membres, tous attachés d'administration.

Si l'ensemble du jury a été mobilisé pour la correction de l'épreuve écrite, seuls 3 membres ont constitué la commission d'interrogation pour l'épreuve orale d'admission.

### 1/ L'épreuve écrite d'admissibilité – 3h/coeff.2 (cf. Annexe 1)

Le sujet portait sur le remplacement des enseignants de courte durée (RCD), en lien avec le Pacte enseignant, mis en place à la rentrée 2023. Il était attendu du candidat que soient évoqués 2 axes : l'un opérationnel avec l'élaboration au sein des établissements d'un plan annuel du RCD, l'autre davantage orienté sur les enjeux de la réforme.

Le plan suggéré par l'énoncé a été suivi par la quasi-totalité des candidats. Ont été relevés des confusions au niveau des termes du sujet, notamment entre le RCD et le dispositif du Pacte. Les candidats dans leur ensemble ont montré une maîtrise de la méthode pour la note de synthèse. C'est ainsi que 20/33 candidats ont obtenu 10/20 ou plus. Toutefois, peu de copies excellentes se sont démarquées : la moyenne des notes s'est élevée à 11,67/20, la médiane à 11,75/20.



Les meilleures copies ont été celles qui ont fait apparaître :

- une note courte avec une structuration en sous-parties, accompagnée d'une introduction annonçant le plan,
- les principales idées-clés du sujet : le cadre du plan annuel à mettre en place dans l'établissement ; les acteurs qu'il était possible de mobiliser pour assurer des heures de remplacement ; l'impact des absences et les réticences des acteurs sur les solutions à mettre en œuvre.

Les principaux écueils observés :

- un timbre parcellaire (sans date/lieu ; pas de destinataire),
- l'absence de plan apparent,
- la recopie de paragraphes entiers sans effort de synthèse,
- l'absence de sous-parties au sein des grandes parties du plan suggéré dans l'énoncé,
- le rappel des documents du sujet au sein même de la copie,
- la présentation du cadre opérationnel sans mise en avant des enjeux,
- l'absence de prise de recul sur un dispositif récent.

## **2/ L'épreuve orale d'admission – 25 min./coeff.3**

Le seuil d'admissibilité a été fixé à 10/20 (comme l'an passé), soit 20 admissibles. A l'issue de l'épreuve orale, 17 candidats ont été déclarés admis. La majorité des candidats se sont révélés être des candidats, sérieux, préparés à l'épreuve et motivés à évoluer professionnellement.

Dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 décembre 2010 précité, les entretiens ont été organisés en 3 temps : présentation du candidat (10 min.), échanges avec le jury (10 min.), mise en situation professionnelle (5 min.). Le découpage du temps pouvant varier selon la durée de la présentation (mais qui s'est située en général entre 8 et 10 minutes).

L'épreuve orale a été mieux réussie que l'épreuve écrite. Seuls 3 candidats ont obtenu une note en dessous de 10/20 ; la moyenne des notes s'est élevée à 12,56/20.

Les critères ci-après ont été retenus pour évaluer les candidats :

- concernant la présentation : gestion du temps imparti pour la présentation (10 min. max), structuration de l'exposé, capacité à présenter et illustrer les compétences acquises,
- expression claire et audible avec un débit adapté,
- motivation et projet professionnel,
- niveau de connaissances : du domaine d'activité du candidat, de la structure d'exercice du candidat, des grandes thématiques Education nationale/Enseignement supérieur/Fonction publique,
- concernant la mise en situation professionnelle : capacité à problématiser une situation, pertinence des solutions proposées, capacité à rendre compte/prévenir de son action.

A contrario, les profils sanctionnés par le jury ont été ceux présentant un faible niveau de connaissances de leur environnement de travail immédiat (notamment des missions confiées au service ou à l'établissement), une absence de prise de recul sur les enjeux du poste occupé, des propos décousus, un défaut de curiosité, une posture inappropriée, ou une gestion de stress paralysante.

La présidente du jury,  
Maud MAILLARD

**Annexe 1**  
**Enoncé du sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité**

## **SUJET**

Nous sommes le 18 septembre 2023.

Vous êtes affecté(e) à la direction des personnels enseignants du rectorat de X.

En vue de préparer une réunion avec le secrétaire général d'académie, la directrice vous demande de lui rédiger une note (5 pages maximum) destinée aux chefs d'établissement récapitulant les modalités opérationnelles de mise en œuvre du remplacement de courte durée à la rentrée 2023, ainsi que les impacts négatifs actuels de ces absences et les freins susceptibles de rendre plus délicate cette réforme.

### **Documents**

**Document 1** : Décret n° 2023-732 du 8 août 2023 relatif au remplacement de courte durée dans les établissements d'enseignement du second degré - (3 pages)

**Document 2** : Décret n° 2023-738 du 9 août 2023 portant diverses dispositions relatives à l'organisation de la continuité pédagogique au sein des établissements publics locaux d'enseignement et des établissements d'enseignement privé sous contrat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale - (2 pages)

**Document 3** : Extrait du site « Le café pédagogique » : « Remplacements : Les AED à la rescousse » - 24 août 2023 - (2 pages)

**Document 4** : Extrait du site de BFMTV : « Un professeur devant chaque élève : pourquoi cette promesse d'Emmanuel Macron est difficile à tenir » - 11 septembre 2023 - (3 pages)

**Document 5** : Extrait du site L'étudiant.fr : « Remplacements des profs en cas d'absence de courte durée : une application limitée au lycée » - 12 mai 2023 - (2 pages)

**Document 6** : Extrait du rapport de la Cour des comptes : « La gestion des absences des enseignants » – décembre 2021 - (2 pages)

**Document 7** : Extrait du site france3-regions.francetvinfo.fr : « Profs non-remplacés : le collectif #Onveutdesprofs lance une nouvelle action en justice contre l'Etat » - 22 mai 2023 - (1 page)

**Document 8** : Extrait du guide du remplacement de courte durée à l'usage du chef d'établissement – Eduscol - septembre 2023 - (5 pages)

**Document 9** : Extrait du site « Le café pédagogique » : SNPDEN : « seulement 23% des briques de Pacte signées » - (2 pages)